



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 septembre 2020,

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, du 18 septembre au 8 octobre 2020, l'EPA Sénart expose ses actions en faveur d'un aménagement durable et résilient

L'édition 2020 de la Semaine européenne du développement durable se tient du 18 septembre au 8 octobre. A cette occasion, l'EPA Sénart, qui place depuis de nombreuses années la notion de « métropolitain durable » au cœur de ses actions, [publie son premier Rapport de développement durable dans une version digitale interactive](#) pour l'occasion. Deux expositions in situ, sur les opérations d'aménagement en cours à destination des habitants, donneront à voir son engagement en faveur d'un aménagement du territoire raisonné et responsable.

Le Miroir d'Eau : une opération de requalification urbaine exemplaire



Premier quartier aménagé par l'EPA Sénart dans les années 1970, Le Miroir d'Eau, à Savigny-le-Temple, fait actuellement l'objet d'une réhabilitation de grande ampleur à forte dimension environnementale, portée par l'EPA Sénart en lien avec l'EPF Ile-de-France et la commune de Savigny-le-Temple.

Ainsi, après la livraison en 2015 de 250 logements, 2 résidences regroupant 131 logements et 1 825 m² de commerces et locaux administratifs en pied d'immeuble (réalisés par SODES) ont été livrées par Promogim et Expansiel Promotion (groupe Valophis) respectivement en décembre 2018 et octobre 2019. En accord avec la démarche d'innovation et d'excellence environnementale mise en œuvre par l'EPA Sénart sur le quartier, la résidence réalisée par Expansiel Promotion – qui comprend 56 logements sociaux - a été conçue en mode BIM, et

répond aux exigences du label Bâtiment biosourcé (niveau 1). Pour compléter la réalisation de ces deux résidences et leurs commerces, la deuxième phase d'aménagement a vu la création de nouveaux espaces publics autour de l'étang du Miroir d'Eau qui structure le quartier, dont une nouvelle place et environ 120 espaces de stationnement au sein d'un parking paysager. La réflexion de l'EPA Sénart sur le nouvel aménagement a permis de proposer une offre de services diversifiée, synonyme d'enrichissement de la vie de quartier : le Miroir d'Eau accueille désormais un supermarché, un bureau de poste, une boulangerie, une pharmacie, une agence bancaire notamment, ainsi qu'un marché (2 jours par semaine). *« Par son cadre naturel incomparable et sa proximité avec le Carré Sénart, le Miroir d'Eau est un quartier stratégique pour l'EPA Sénart, au cœur des politiques de l'établissement depuis sa création. Avec cette deuxième phase de travaux, nous avons souhaité mettre en pratique une vision de l'aménagement urbain basée sur la mixité sociale et fonctionnelle, en déployant une offre de logement abordable et qualitative intégrée à des espaces publics paysagers accueillant des services de proximité chers aux habitants. »*, précise Aude Debreil, Directrice générale de l'EPA Sénart. La deuxième phase d'aménagement du quartier se poursuit, suite à la démolition de l'ancien centre commercial. Dans le cadre de cette dernière phase, un nouveau programme accueillera notamment 330 m² de nouveaux services en pied d'immeuble pour renforcer encore l'attractivité du Miroir d'Eau pour les ménages et les entreprises.

La renaturation du ru des Prés-Hauts : restaurer une continuité écologique terrestre et aquatique structurante du territoire

Grâce à la réalisation d'un bilan prospectif de l'hydrologie du territoire à horizon 2030, l'EPA Sénart s'est doté des moyens nécessaires pour appréhender au mieux les impacts des projets d'aménagement et des évolutions climatiques sur les cycles de l'eau. C'est à cette fin que l'établissement public a engagé un important travail de requalification et de renaturation des principaux cours d'eau du territoire, pour restaurer leur continuité et leur qualité écologique.

La renaturation du Ru des Prés Hauts et la création d'un parc paysager de 13 hectares, à haute valeur faunistique et floristique, constitue l'un des projets-phares de l'EPA Sénart en la matière : dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage, l'établissement public a confié ce projet au Syndicat Intercommunal des rivières et du cycle de l'eau (SIARCE).

Extension du canal et création de 2 zones humides, création d'un corridor écologique entre la mare Sud et la mare des Terres du Diable, restauration des boisements, profilage des berges, mise en place de cheminements entre espaces verts et espaces urbanisés, aménagement d'ouvrages de franchissement du ru : Les opérations réalisées permettent de restaurer la continuité écologique, terrestre et aquatique entre les différents milieux de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Clé de Saint-Pierre, tout en intégrant au parc un ensemble d'aménagements paysagers et d'équipements publics. *« Inaugurée samedi 5 septembre 2020, la renaturation du Ru des Prés Hauts illustre les 3 objectifs forts de l'EPA Sénart en matière d'aménagement de ses ZAC : valorisation et préservation de la biodiversité des espaces naturels, gestion des eaux pluviales, et création d'espaces paysagers et récréatifs respectueux des écosystèmes »*, souligne Aude Debreil.



Le rapport de développement durable de l'EPA Sénart : un outil dynamique pour illustrer un engagement constant en faveur d'un aménagement durable

Pour mieux valoriser l'investissement de ses équipes pour un aménagement équilibré et responsable du territoire, l'EPA Sénart met en ligne, à l'occasion de l'édition 2020 des SEDD, une version interactive, conçue par l'Agence Giboulées, de son premier rapport de développement durable, publié en mai dernier : mettant en lumière l'ensemble des axes majeurs de l'action de l'EPA Sénart en la matière (mise en réseau des acteurs publics et privés de l'écosystème sénartais, mise en place et animation d'un modèle de développement économique équilibré et pérenne, défense et renforcement de la biodiversité, réflexion constante sur la thématique de la diversification des formes urbaines), ce rapport interactif sera régulièrement enrichi dans les prochains mois, au fil des actions et réalisations portées par l'EPA Sénart. « *Opter pour une déclinaison interactive de notre rapport de développement durable, plus qu'une simple mise en ligne du document, est une manière de donner du sens au message dont est porteur ce rapport, qui résume l'action de l'EPA Sénart : le développement durable se bâtit sur le temps long, dans le cadre d'une démarche ouverte et transparente, impliquant autour d'un aménageur toutes les forces vives – acteurs économiques, collectivités locales, habitants – d'un territoire tourné vers l'avenir* », explique Aude Debreil.

À propos de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 125 000 habitants, **7 500 entreprises et 44 000 emplois**. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 600 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel • Sébastien Matar
21-23, rue Klock – 92110 Clichy
Tél : 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02
galivel@galivel.com / www.galivel.com

EPA Sénart – Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe
Tél : 01 64 10 15 39

